

Concours 2009-2010



ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES Classes de CM2

PRIX D'EXPRESSION ÉCRITE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Les travaux se feront sur le thème de l'année 2010 :

« Vos joies » ou sur un sujet libre proposé par les enseignants.

Tous les travaux seront exécutés en classe, donc en temps limité décidé par l'enseignant.

Trois copies, au plus, seront sélectionnées par le professeur au niveau de sa classe.

Les travaux collectifs ne sont pas acceptés.

Tous les travaux devront porter avec précision sur le haut de la première page :

Le nom, le prénom et la classe de l'élève, le nom et l'adresse complète de l'établissement et le nom de l'enseignant.

PRIX DE RÉHABILITATION DE L'ÉCRITURE

Les jurys départementaux choisiront cinq copies, tous niveaux confondus, jugées d'une belle écriture manuscrite. Un jury national examinera ces copies venues de toute la France et, par niveau de scolarité, désignera les meilleures au plan de la calligraphie.

Toutes les copies sélectionnées seront adressées par Mmes les Directrices et MM. les directeurs d'école **au président de la section AMOPA de leur département**

avant le 6 mars 2010

Les meilleures copies (**4 copies au maximum par section**) choisies par les jurys départementaux de l'AMOPA seront adressées au **Secrétariat national de l'AMOPA à Paris pour l'attribution de Prix nationaux, par un jury national.**

Coordonnées de la section AMOPA départementale :

Inspection académique de l'Yonne
à l'attention de M^{me} GRAPPY Lucette
12 bis boulevard Gallieni
BP 66
89011 AUXERRE CEDEX